



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 16 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du Lycée technique hôtelier Alexis-Heck.

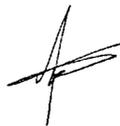
Récemment, les élèves du Lycée technique hôtelier Alexis-Heck (LTHAH) à Diekirch se sont distingués par leur savoir-être et leur savoir-faire par l'obtention de trois médailles : or, argent et bronze en promouvant le LTHAH comme l'une des meilleures écoles en hôtellerie et tourisme parmi la centaine présente aux rencontres européennes AEHT des écoles d'hôtellerie et tourisme.

En considérant ce bilan positif du Lycée, il est à remarquer dans ce contexte, que depuis janvier 2016, le LTHAH manque d'un directeur faisant fonction. Dans sa réponse à ma question orale N° 212 du 5 juillet 2016, Monsieur le Ministre a fait préciser qu'un nouveau directeur ne sera proposé qu'après la mise en place du concept national pour l'ensemble du secteur HORECA en collaboration avec des partenaires externes et les Lycées concernés.

Dans la mesure où le Ministre n'a pas répondu à la plupart des questions posées dans ma question parlementaire N° 2386 du 19 septembre 2016, j'aimerais (re)poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Pour quelles raisons le poste de nouveau directeur ne sera-t-il occupé qu'après l'élaboration du concept national ? Les exigences requises pour le poste en question varient-elles en fonction du concept national ?
- Quand le Ministre envisage-t-il de nommer un nouveau directeur/directrice ?
- Monsieur le Ministre a annoncé que le LTHAH se verrait attribuer la qualité d'un centre d'excellence. Le Ministre peut-il me fournir des informations supplémentaires sur le centre d'excellence ? Quelles seront ses fonctions ?
- Dans la mesure où le futur Lycée à Clervaux offrira également un DAP cuisinier, est-ce que le concept national, qui réorganisera aussi l'offre en formations du LTHAH, aura été entretemps élaboré ?
- Dans l'affirmative, quels sont les objectifs du nouveau concept ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a diagonal line on the right that loops back towards the center.

Martine Hansen
Députée



Luxembourg, le 19 décembre 2016

Affaires générales

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

**Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la
question parlementaire N° 2558 de Madame la Députée Martine Hansen**

Comme réponse à la question parlementaire 2558 de l'honorable députée Martine Hansen, j'aimerais compléter mes prises de position antérieures (questions parlementaires 2110 et 2386 et question orale 212) par les précisions suivantes:

En effet, je vais soumettre au Conseil de Gouvernement une modification légale relative à l'éligibilité des candidats briguant le poste de directeur de certains lycées particulièrement spécialisés. Ceci vaut également pour le lycée technique hôtelier Alexis-Heck. Je propose cette mesure suite aux échanges avec les représentants du secteur HORECA et afin de souligner le prestige et l'excellence dudit lycée.

L'agencement des offres scolaires du LTHAH et du futur Lycée Edward Steichen à Clervaux sera décidé le moment venu. Il faudra alors considérer l'évolution du LTHAH en ce qui concerne les deux formats de formation initiale ainsi que des BTS à concevoir dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse